

trésors de l'Eglise dont Dieu Nous a confié la dispensation.

C'est pourquoi, en vertu de la miséricorde de Dieu, Nous appuyant sur l'autorité de ses apôtres saint Pierre et saint Paul :

A tous et à chacun des fidèles de Jésus-Christ de l'un ou de l'autre sexe qui viendront à Rome en pèlerinage à l'occasion de Notre jubilé sacerdotal, afin de témoigner ouvertement et publiquement, au nom de leurs peuples, de leur piété et leur respect et afin de rendre avec l'obéissance l'honneur dû à la suprême autorité qui Nous a été confiée par Dieu; à tous les fidèles aussi de l'un et l'autre sexe qui suivront et accompagneront d'esprit et de cœur les dits pèlerinages; comme à tous ceux et à chacun de ceux qui, de quelque manière que ce soit, donneront leurs concours pour la bonne et heureuse issue de ces pieux pèlerinages;

Nous accordons dans le Seigneur l'indulgence plénière et la rémission de leurs péchés, tant pour le jour de Notre solennité indiqué ci-après que pour le jour de fête qui suivra immédiatement la neuvaine de prières renouvelée, au gré de chacun, dans le temps désigné ci-dessous, si, avant le jour de Notre jubilé sacerdotal, c'est-à-dire le 1er janvier prochain, ils font une neuvaine de prières en récitant le tiers du saint Rosaire, et s'ils renouvellent cette neuvaine dans le temps qui sera fixé pour les audiences de ces pèlerinages; si, en outre, après s'être vraiment repentis, confessés et nourris de la sainte communion, ils visitent soit leur église paroissiale, soit toute autre église ou un oratoire public en offrant à Dieu de pieuses prières pour la concorde des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et le triomphe de Notre Mère la sainte Eglise.

En outre, à tous ceux et à chacun de ceux qui, contrits du moins de cœur, célébreront les neuvaines de prières comme ci-dessus, à quelque jour que ce soit de ces neuvaines, Nous remettons, dans la forme usuelle de l'Eglise, trois cents jours de pénitence qui leur auraient été conjointes ou qui seraient dues de quelque autre manière. Et Nous permettons que toutes ces indulgences et chacune d'elles, pour cette année seulement, puissent être appliquées aux âmes détenues dans le purgatoire, nonobstant toutes choses contraires.

Nous voulons enfin, qu'aux exemplaires même imprimés des présentes lettres, signées par un notaire public quelconque et revêtus du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, on ajoute la même foi qu'on le ferait pour les présentes lettres si elles étaient exhibées ou montrées.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 1er octobre MDCCCLXXXVII, dixième année de Notre Pontificat.

(L. † S) M. card. LEDOCHOWSKI.

*Envoi d'un missel à Sa Sainteté Léon XIII par les membres du Gouvernement Provincial de Québec.*—Un membre du clergé doit partir prochainement pour Rome et il apportera, de la part des membres du Cabinet Provincial, un magnifique missel avec cruicifix, fermoir et coins en argent massif, qui sera présenté à notre Saint Père le Pape Léon XIII, à l'occasion de son jubilé. Ce missel est exécuté à l'atelier de M. T. Lemieux, relieur, de Québec.

*Souvenir.*—Les Messieurs du clergé qui ont pris part à l'excursion au mois de septembre dernier et qui ont été les hôtes de Monseigneur Taché, à St Boniface, dans la Province de Manitoba, viennent de lui envoyer en cadeau une magnifique lampe pour le sanctuaire de la cathédrale, deux porte-Dieu et deux ampoules pour les saintes huiles. La liste des noms avec ces mots accompagnait l'envoi :

A SA GRANDEUR MGR TACHÉ.

avec les compliments et remerciements des excursionnistes

C. B. Bochet, L. S. Rheault, J. A. Vaillant, Thos Boivin, L. Casaubon, A. Dupuy, J. B. D. Hamel, L. L. Boivin, L. Pothier, F. Saint-Aubin, M. Proulx, A. H. B. Lassiseraye, G. F. O. Chevréfilis, F. Duprat, J. Forget.

*La mission du Canada-Français.*—Chaque peuple a sa mission : Dieu l'a voulu ainsi. Qui étudie l'ensemble des faits historiques est frappé de cette intervention de la Providence dirigeant tout et faisant que les nations avancent dans la vie et marchent vers leur destinée.

Le peuple canadien-français, tout jeune qu'il soit, a aussi reçu sa mission et il ne faut pas scruter longtemps ses annales pour constater que cette mission sur la terre d'Amérique ressemble à celle de France en Europe, et qu'il est appelé à jouer un rôle à la fois religieux et littéraire et partant civilisateur.

Au sein de ce jeune peuple, Dieu a choisi nombre de évites et de vierges pour aller au loin porter le flambeau de la foi catholique et semer le germe des vertus chrétiennes.

Cette action civilisatrice du Canada français s'est fait sentir depuis nombre d'années. Il n'y a guère plus de deux siècles que nous existons; mais la Providence n'a point attendu notre plein développement pour nous faire contribuer à la propagation de l'Evangile. Nonobstant notre faiblesse numérique, elle a choisi des missionnaires au milieu de nous pour les disperser depuis les rivages du St-Laurent aux plages de l'Océan Pacifique et des glaces de la Baie d'Hudson aux eaux tièdes du golfe du Mexique.

Plus que cela nos cœurs de charité et nos sœurs enseignantes ont été envoyées jusqu'au Chili, au Pérou, dans la république de l'Equateur, la Providence voulant nous faire comprendre que notre sphère d'action embrasse les deux Amériques.

Voici que deux essaims de jeunes filles viennent de quitter la province de Québec pour aller l'un au Texas, l'autre dans l'Amérique méridionale. Elles sont parties trente-huit pour ne plus revoir leurs familles et leur patrie; elles ont obéi à la voix de Dieu et s'en vont faire fructifier les vertus qu'elles ont puisées au foyer domestique et contribuer à leur tour à la mission providentielle du Canada-français.

D'autres enfants du pays les avaient précédées dans ces contrées lointaines; elles vont les rejoindre pour propager la langue maternelle et perpétuer sous les zones torrides, comme leurs sœurs en dévouement sous les latitudes hyperboréennes, les bienfaits que savent répandre les communautés religieuses.

Notre pays doit s'enorgueillir de contribuer pour une si large part à la dissémination de ces foyers de grâces d'où émane la douce chaleur de l'instruction